

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	6^{eme}
Nom de site	LYCEE FENELON	Numéro	751160
Adresse du site	31, rue de Buci	Hauteur	R+7 (23,50 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Habitat Social Français	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	16/10/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	18/10/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	16/12/2019

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 6,65 m et 9,05 m	Tilts (degrés)	Entre 3° et 10°
Estimation	Non fournie	Vis-à-vis (25m)	R+5 (28 m)
Divers	Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes		

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	29,90 m azimut 0° et 30,70 m azimuts 120° et 240°

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**

AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**

Simulation et conformité au seuil de la Charte

NON FOURNIE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue de la zone technique



Légende

- ✗ Equipements supprimés
- Equipements de remplacement

Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

